

Rivières
Sauvages

DOSSIER DE PRESSE - 2024



10 ans

SOMMAIRE

Préambule	3
Verbatim	4
Un label de haute valeur environnementale aux critères exigeants	5
Les candidats au label : un exemple de mobilisation citoyenne	6
A quoi sert le label précisément ?	7
Un peu de d'histoire	8
La vie du Réseau aujourd'hui : 30 rivières labellisées	10
1. Les gestionnaires des sites labellisés	11
2. Le conseil scientifique	12
3. Le comité de labellisation	13
4. Le programme pédagogique Graines de Rivières Sauvages pour devenir ambassadeur de sa rivière	14
5. L'équipe des rivières sauvages	14
6. Partenaires et soutiens	15
En résumé	16
Et demain ?	17

UN PROGRAMME PORTÉ PAR :



GRÂCE AU SOUTIEN DE :



et de nombreux mécènes

« Les petits ruisseaux font les grandes rivières »

Ovide

PRÉAMBULE

Une **Rivière Sauvage** est une rivière vivante, de référence, préservée, qui s'écoule librement et qui accueille dans ses eaux de qualité et sur ses berges une biodiversité exceptionnelle.

Le **label Site Rivières Sauvages** est un outil de conservation des rivières, non législatif, qui reconnaît à la fois la naturalité exceptionnelle d'un cours d'eau et l'engagement des gestionnaires locaux volontaires pour le préserver, en harmonie avec les activités de la vallée.

Le **Réseau des Sites Rivières Sauvages**, via l'association éponyme (l'ARRS), rassemble les gestionnaires des rivières labellisées. Il offre des espaces d'échange d'expérience, recherche des solutions aux problématiques rencontrées et permet l'accès à divers outils tels que le programme pédagogique Graines de Rivières Sauvages ou encore des études scientifiques innovantes.



Rivières Sauvages
Association du Réseau



© Y. Cougnetheim



© M. Robert



© P. Sabonnadière



© J. Manche - P.N.C.

VERBATIM

Elles, ils l'ont dit !

Voici quelques gestionnaires de territoires qui témoignent de leur adhésion à ce principe de préservation et de sauvegarde des derniers joyaux sauvages.

« A l'heure où l'eau devient une ressource précieuse, il est impératif de la préserver. En la préservant, nous nous protégeons car c'est la qualité de l'eau qui garantit la vie. C'est pourquoi nous devons nous mobiliser pour garder nos rivières vivantes et le label Sites Rivières Sauvages est un bel outil qui vient en appui à la protection de notre ressource en eau. »

**Annie MEURIAU, Conseillère départementale de l'Ain,
Maire d'Arvière-en-Valromey – Site Rivières Sauvages de l'Arvière**

« C'est un privilège de pouvoir pêcher dans un site remarquable avec des poissons autochtones ! Mais c'est aussi une continuité piscicole et sédimentaire enfin retrouvée avec la suppression de deux seuils. Un projet qui conditionnait la labellisation du Guiers mort à St Pierre de Chartreuse.

Cela nous permet enfin d'avoir une véritable rivière patrimoniale »

**Hervé BONZI, Président de la Fédération de pêche de l'Isère
Site Rivières Sauvages du Guiers mort**

« Nous souhaitons témoigner du rôle fondamental de ce label et de son réseau d'acteurs qui permettent à chacun de se questionner sur le fond et sur la forme de nos actions en tant que gestionnaires d'espaces naturels, de changer notre regard ou d'être plus attentif à ce milieu à la fois si familier, si proche et à la fois si fragile et important pour l'Homme. »

**Emilie BRES, Directrice du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles
Site Rivières Sauvages du Galeizon**

« Les étapes ont été franchies, les accords passés, le label a été obtenu et de nombreux projets sont nés autour de ces rivières labellisées Sites Rivières Sauvages. Ce label est maintenant connu de tous nos habitants et chacun s'accorde à en reconnaître la valeur, tant il contient de promesses en ce qui concerne la protection de notre environnement et sa préservation. »

**Elisabeth JEAMBENOÎT, Mairie de Chanay
Site Rivières Sauvages de la Dorche**

« Le label représente le courage, l'optimisme d'un collectif formidable avant labellisation qui aboutit sur un consensus unanime en faveur de la démarche de préservation et de labellisation du Guiers Mort. Mais c'est aussi la reconnaissance d'un cours d'eau d'exception au patrimoine aquatique riche et varié. »

**Adrien BERTHOLIO, Président de l'association Réciprocité Guiers
Site Rivières Sauvages du Guiers mort**

« C'est l'aboutissement d'un travail de mobilisation citoyenne lancé par le Conseil de développement du PNR des Préalpes d'Azur. La labellisation de l'Estéron a permis de faire prendre conscience aux élus et aux habitants du caractère exceptionnel de leur rivière. »

Muriel CARY, PNR Préalpes d'Azur – Site Rivières Sauvages de l'Estéron

« Surnommée, la petite Amazone, la Leyre fait l'objet de toutes les attentions et la reconnaissance d'un travail engagé depuis de nombreuses années avec l'obtention du Label Site Rivières Sauvages en 2017 renforce encore plus l'intérêt partagé de sa préservation, car on ne protège bien que ce que l'on connaît bien ! »

**Laurent DEGRAVE, PNR Landes de Gascogne
Site Rivières Sauvages de la Grande Leyre**



UN LABEL DE HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE AUX CRITÈRES EXIGEANTS

Ce label récompense les efforts de toute la communauté du bassin versant pour la protection et la sauvegarde de sa rivière. Une grille de critères permet d'identifier les cours d'eau ou portions de cours d'eau les plus proches d'un état naturel mais aussi de repérer les altérations anthropiques et environnementales dont il pourrait souffrir. Elle se compose de 47 critères socio-économiques et écologiques dont 12 éliminatoires, répartis en 9 thématiques, ce qui permet d'obtenir une note sur 100 points.

Un programme d'actions rédigé par les acteurs locaux pour 5 ou 6 ans rassemble l'ensemble des mesures prévues avec pour objectifs de préserver le caractère sauvage de la rivière, de restaurer les éventuelles altérations subies par le cours d'eau et son bassin versant, de sensibiliser les populations locales et les visiteurs, et si possible d'étendre la zone labellisée (aval, affluents).

Thématique	Description	Nombre de critères	Pondération
Morphométrie du cours d'eau	Présentation du tronçon candidat (longueur, largeur, bassin versant...)	4	non notant
Acteurs et gestion du bassin versant	Organisation de la gestion du cours d'eau (acteurs, plan de gestion...)	4	non notant
Hydromorphologie et habitats	Caractérisation du fonctionnement écomorphologique du cours d'eau (dynamique latérale, continuité écologique, transit sédimentaire...)	14	53/100
Occupation des sols et activités en fond de vallée	Définition de l'utilisation des sols par grandes activités (urbanisation, agriculture intensive...) et identification des activités à risques	2	5/100
Qualité de l'eau	Définition de la présence d'éléments polluants et la qualité globale du cours d'eau (paramètres physico-chimiques)	5	20/100
Biodiversité	Evaluation de la diversité floro-faunistique du cours d'eau	4	15/100
Fréquentation humaine et ambiance sonore/visuelle	Evaluation de la pression anthropique subie par le milieu.	5	7/100
Occupation des sols et activités du bassin versant	Définition à large échelle des activités du bassin versant (usages, densité de population, cheptel)	3	bonus / malus
Espèces remarquables et gestion des milieux aquatiques humides	Mise en avant des espèces emblématiques présentes, délimitation des périmètres de protection et de reconnaissance existants	4	bonus / malus

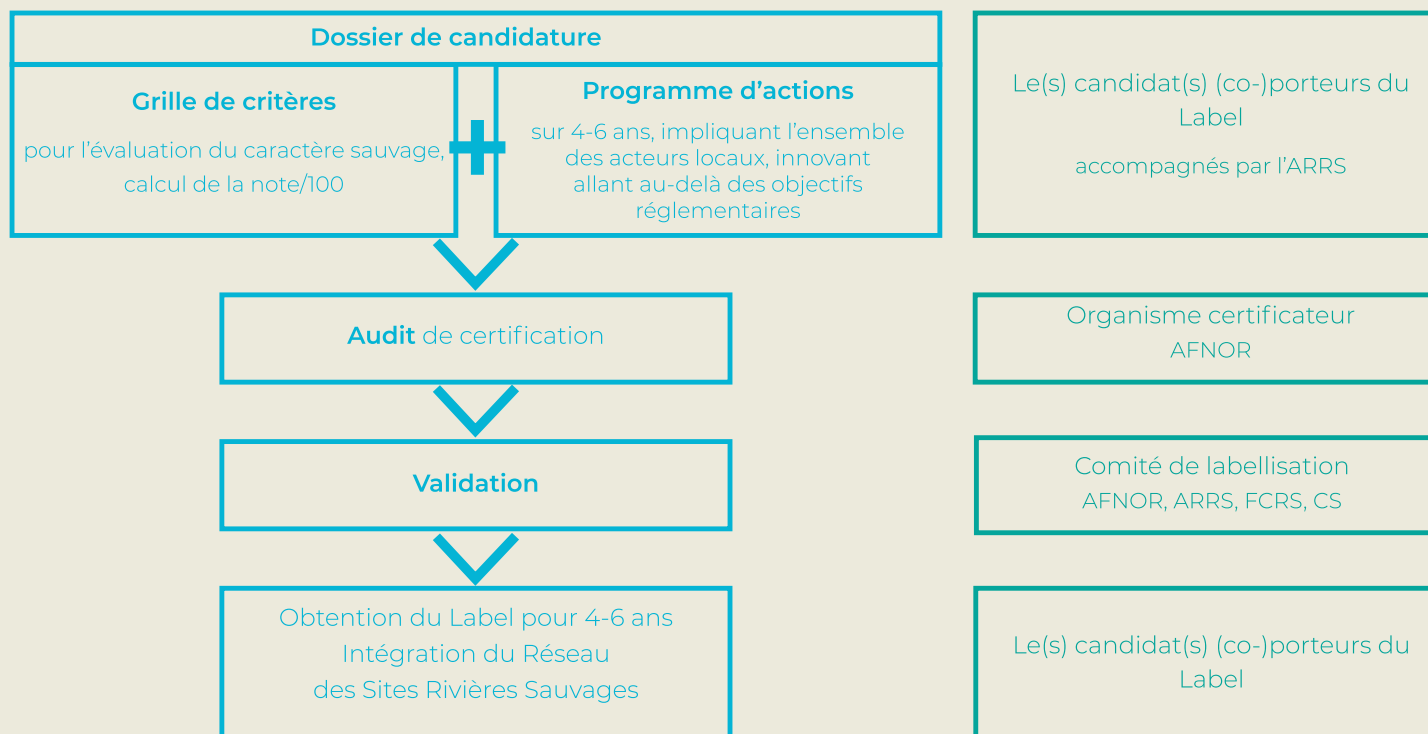
LES CANDIDATS AU LABEL : UN EXEMPLE DE MOBILISATION COLLECTIVE

On parle souvent de la gouvernance et de la mobilisation citoyenne lorsqu'on parle du label. En effet, il ne suffit pas qu'une collectivité territoriale soit d'accord pour engager le processus de labellisation. Il faut un consensus sur le territoire et une concertation des acteurs sur l'ensemble du bassin versant.

C'est ainsi que les citoyens, les associations, les parcs naturels régionaux, les syndicats de rivière, les communes et intercommunalité, mais aussi les départements peuvent être porteurs, co-porteurs ou partie prenante du projet de labellisation. Il ne s'agit pas simplement de mobiliser les gestionnaires administratifs du cours d'eau mais l'ensemble de la population qui sera d'ailleurs impliquée à différents stades dans le programme d'actions.

L'équipe de l'ARRS accompagne tout au long du processus de labellisation les porteurs sur les aspects d'animation de la démarche, de recherche de financements ou bien sûr de définition et de mise en œuvre du programme d'action.

La démarche de labellisation :



C'est l'AFNOR qui depuis le début est le tiers de confiance et qui certifie la qualité du Site Rivières Sauvages. Un gage de sérieux pour le label qui prend des allures de précieux sésame !



A QUOI SERT LE LABEL PRÉCISÉMENT ?

Le label s'inscrit dans un grand enjeu actuel de société : l'eau.

On le sait, la 6^e limite planétaire a été atteinte en 2023. Il s'agissait du cycle de l'eau douce. Aussi maintenir, préserver, sauvegarder le peu qu'il nous reste est crucial.

Au niveau local, le label est un outil de gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant. Il permet de mettre tous les acteurs autour de la table, de les fédérer et de porter au centre des préoccupations la préservation de la rivière comme impératif pour continuer à disposer d'une ressource en eau de qualité, en quantité.

Au moment où les finances publiques sont tendues, c'est aussi l'occasion de flécher et/ou d'obtenir des financements spécifiques qui complètent les dispositifs classiques.

Il est à noter que très souvent la préservation rime avec l'interdiction, ce n'est pas le cas du label Sites Rivières Sauvages. Ce n'est pas un outil de mise sous cloche mais de dialogue entre l'ensemble des parties prenantes du territoire.

C'est ainsi un outil de concertation, de conciliation, de coopération et de mobilisation citoyenne. Les riverain.e.s et les habitant.e.s du bassin versant sont fiers de leur cours d'eau. C'est une appropriation collective et affective qui permet la mise en place de cercles vertueux.

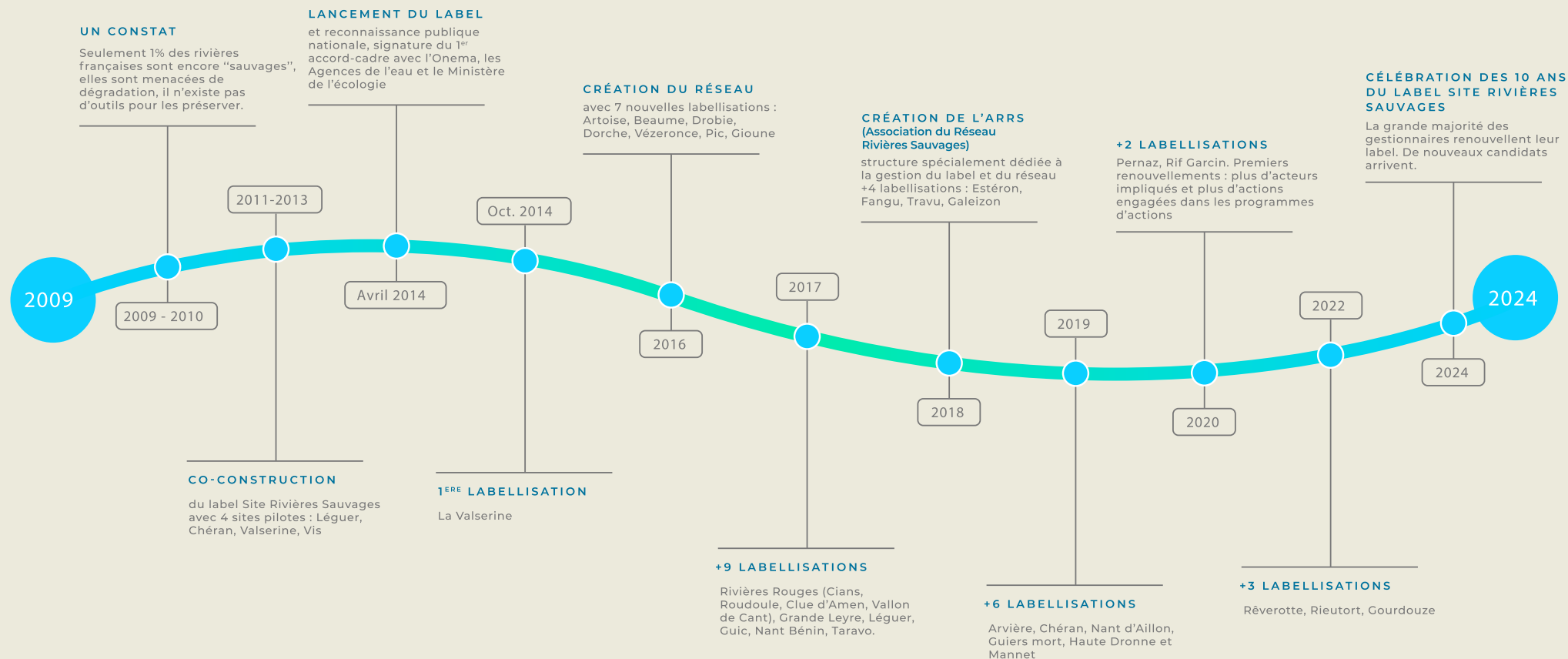
A l'échelle nationale, le Réseau des Sites Rivières Sauvages, lieu privilégié pour le partage d'expérience, permet une acquisition de connaissances pratiques et expérimentales très utiles pour la sauvegarde des milieux humides, un atout indéniable pour progresser collectivement.

Les rivières labellisées sont des « vitrines », des références qui tendent à tirer vers le haut l'ensemble des politiques locales de l'eau. Ainsi que des « laboratoires » pour l'amélioration des connaissances sur les milieux aquatiques et la recherche de solutions d'adaptation au dérèglement climatique. Par exemple, les rivières labellisées semblent présenter une meilleure résilience et résistance face aux sécheresses et inondations de par le bon fonctionnement de leurs écosystèmes (zones humides, annexes hydrauliques, ripisylves, etc). Ainsi, les sites labellisés sont des laboratoires in vivo et des milieux favorables pour étudier et mettre en place des solutions fondées sur la nature (SFN)¹, et des mesures naturelles de rétention de l'eau (MNRE)².

¹ <https://uicn.fr/solutions-fondees-sur-la-nature/>

² <https://www.gesteau.fr/actualite/edit-07-12-22-les-mesures-naturelles-de-retention-deau-pour-repondre-aux-defis-lies-leau>

UN PEU D'HISTOIRE



En 2011, le programme Rivières Sauvages est né. Très vite, plusieurs réseaux de gestionnaires des bassins versants, de citoyens, de scientifiques, de naturalistes et de personnalités du monde de l'environnement et de la nature, mais aussi de fonctionnaires spécialisés dans la sauvegarde des cours d'eau, se retrouvent. Il ne suffit pas d'acter le fait de sauver les plus belles rivières de France et d'Europe, il faut aussi un nouvel outil qui permette de les identifier et de les distinguer. En effet, le constat est que la culture dominante est celle de la restauration : on alloue des fonds pour restaurer les milieux dégradés mais presque rien n'est fait pour les préserver.

C'est ce concept de la préservation qui va prévaloir et qui se trouvera ensuite explicité dans la charte éthique de l'ARRS qui a été rédigée et proposée aux adhérents en 2021 sous la présidence de Marie-Pierre Medouga.

Vous pouvez retrouver notre charte ici : https://rivieres-sauvages.fr/wp-content/uploads/2021/04/charte_ethique_ARRS_2021.pdf

UNE CROISSANCE RAPIDE

Le 10 octobre 2014, la Valserine est labellisée Site Rivières Sauvages, un évènement qui fait le 20h des journaux télévisés et qui démontre l'attachement des Français pour leur territoire et leurs rivières.

En 2016, 7 nouvelles rivières sont labellisées et le réseau des Sites Rivières Sauvages est créé lors d'une rencontre au Ministère de l'écologie des gestionnaires de rivières labellisées et candidates et de l'ensemble des artisans et partenaires du projet.

A partir de 2016 et jusqu'en 2019, les labellisations vont se poursuivre à un rythme soutenu.

Plus de 22 labellisations auront lieu en 3 ans.

La communication très active autour du programme Rivières Sauvages entraîne une dynamique positive. Les territoires comprennent qu'ils ont tout à gagner à préserver leurs cours d'eau remarquables quand ils le peuvent. Les associations environnementales s'emparent également de cet outil pour protéger leur cours d'eau face aux menaces, par exemple de construction de micro-centrales hydrauliques. C'est le cas pour le Nant Bénin en Savoie ou le Rif Garcin en Isère.

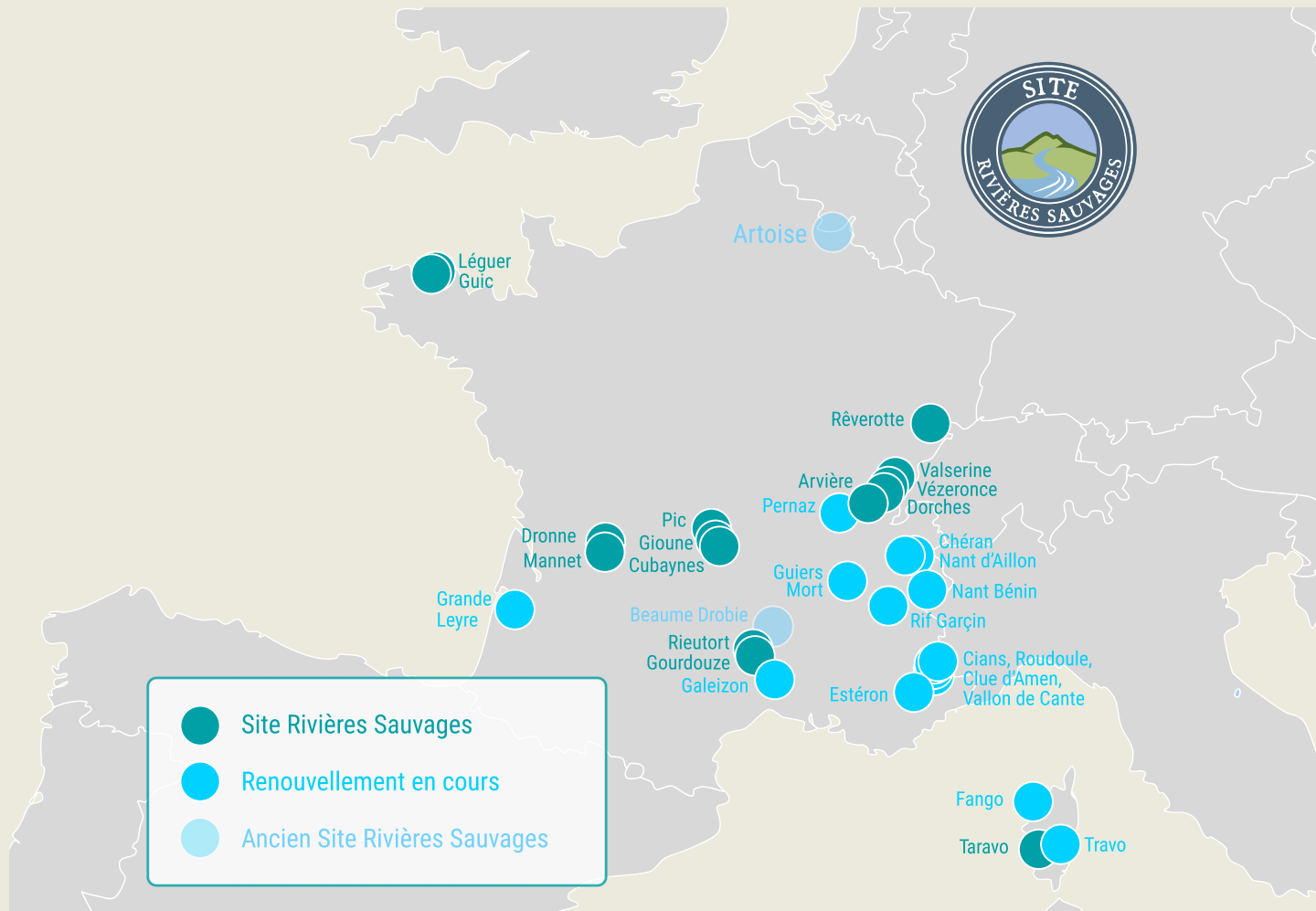
Cette accélération rend nécessaire une réorganisation interne pour soutenir un réseau qui se construit rapidement et favoriser l'accompagnement des territoires. Fin 2019, c'est sur les rives du Léguer dans les Côtes d'Armor, que l'Association du Réseau des Sites Rivières Sauvages est créée. Elle a pour but d'animer le Réseau et de gérer le label à échelle nationale et sur le terrain.

En 2023, l'ARRS décide de s'organiser en directoire collégial, renforce son équipe salariée et domicilie son siège à Bourg-en-Bresse, dans le département de l'Ain, berceau des Rivières Sauvages.



LA VIE DU RÉSEAU AUJOURD'HUI : 30 RIVIÈRES LABELLIÉES

« Sans les territoires du réseau, il n'y aurait pas de programme Rivières Sauvages » insiste Mélanie Taquet, chargée de mission de l'association, membre fondatrice du programme. En effet, les gestionnaires des cours d'eau se réunissent tous au minimum une fois par an, et échangent régulièrement tout au long de l'année pour échanger bonnes pratiques, expérimentations et techniques de préservation.



1. LES GESTIONNAIRES DES SITES LABELLISÉS

Ce sont non seulement les techniciens rivières, les agents des collectivités territoriales ou des établissements publics mais aussi les salariés chargés de l'animation du Réseau et encore les élus des sites labellisés. Tous ceux et celles qui se sont engagés à mettre en place le programme d'actions de préservation ou de conservation.

Car, rappelons-le, il n'y a pas de label sans programme d'actions associé, pour 4 à 6 années. En coordination avec les chargées de missions de l'ARRS, ils mettent en œuvre les actions qu'ils ont prédéfinies et parfois les rajustent en cours.

Le Réseau est donc composé des structures gestionnaires (une trentaine) qui elles-mêmes comportent un.e référent.e Rivières Sauvages, et plusieurs personnes impliquées.

Les structures gestionnaires de milieux aquatiques, membres du Réseau des Sites Rivières Sauvages :



Le réseau se développe aussi grâce aux travaux du conseil scientifique, aux études et aux actions pédagogiques mise en œuvre.

2. LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Ce conseil scientifique permet d'avoir un véritable laboratoire « in vivo » et d'expérimenter pour mieux comprendre le fonctionnement de ces joyaux remarquables et d'extrapoler ensuite. Sa composition en 2024 : des spécialistes des milieux physiques (hydro-géomorphologues), des milieux naturels aquatiques et terrestres, des économistes et des sociologues.

Il est présidé par **Alexandre Brun** – Maître de conférences HDR en géographie et aménagement – Laboratoire de Géographie et d'Aménagement de Montpellier (LAGAM), Université Paul Valéry Montpellier 3.

Et composé de :

- **Heri Andriamahefa** – Ingénieur des eaux et forêts, Ecologie des rivières – Agence de l'Eau Seine Normandie, Indépendant.
- **Johan Berthet** – Géomorphologue, spéléologue, canyoniste – Styx4D.
- **Hervé Bousquet** – Ingénieur et expert international en gestion des risques naturels, hydrologie, hydromorphologie, hydraulique et environnement – Indépendant (AQUA Conseils).
- **Arnaud Caudron** – Biologiste de la conservation, responsable scientifique R&D SCIMABIO Interface.
- **Laurent Colombe** – Ingénieur recherche environnementale et développement durable – L'Oréal.
- **Pascal Da Costa** – Professeur des universités en économie de l'environnement et de l'énergie – CentraleSupélec, Université Paris-Saclay.
- **Joël Herbach** – Urbaniste, ingénieur ESTP et architecte DPLG – Association Allier Sauvage.
- **Jean-René Malavoi** – Expert hydromorphologie/sédimentologie – Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.
- **Yannick Manche** – Chargé de mission eau, Docteur en géographie, – Parc national des Cévennes.
- **Alexandre Schaal** – Ingénieur Eau et Environnement – Association La Pagaie Sauvage, l'Observatoire des microplastiques & ingénieur chez Nobatek/INEF4 dans le secteur de l'innovation (gestion de l'eau et de la construction durable).
- **Alexandre Ruffuni** – Entomologiste, Hydrobiologiste – Office pour les insectes et leur environnement, Chargé de mission insectes aquatiques (dont suivi Opie-benthos et Opie-odonates).
- **Anne Vivier** – Chargée de mission recherche sur la restauration des milieux – Office français de la biodiversité.



Liste des études scientifiques

Sept études finalisées :

1. Etudes des **services écosystémiques rendus par les Rivières Sauvages** (Taravo, Léguer, Nant Bénin, Estéron). Patricia Detry – Cerema et Pascal Da Costa - Centrale Supelec. Restitution le 7 décembre 2021 : <https://rivieres-sauvages.fr/sites-rivieres-sauvages-et-services-ecosystemiques-a-la-une-de-la-revue-tsm/>
2. Etude de l'**ADN environnemental diatomées** (sur 21 bassins Rivières Sauvages). Valentin Vasselon - SCIMABIO-Interface. Restitution le 24 mai 2022.
3. Etude **PLASCOTE PLastics and ASsociated COntaminants in thE Leyre** (Grande Leyre), Alexandre Schaal, La Pagaie Sauvage.
4. Etude **mobilité - géotracking** (Guiers Mort), Johan Berthet - Styx-4D et Yann Abdallah – SCIMABIO Interface.
5. **Inventaire spécifique des macro-invertébrés** (5 rivières sauvages de l'Ain), Adrien Auzeil - OPIE Benthos.
6. **Impact des plantations de résineux sur une rivière sauvage** (Rêverotte), Bureau d'étude CE3E.
7. **Monitoring optimisé** (Chéran, Artoise, Rêverotte). Arnaud Caudron – SCIMABIO Interface.

Quatre études en cours :

1. Etude des **Hotspots de biodiversité sur les rivières en canyon** (Bassin Rhône Méditerranée et Corse), Johan Berthet - Styx-4D et Yann Abdallah – SCIMABIO Interface.
2. Etudes sur les **refuges thermiques** (Chéran, Guiers mort), Arnaud Caudron – SCIMABIO Interface.
3. **Gestion des Renouées du Japon par la méthode dite au sel** (Valserine, Arvière, Taravo, Guiers mort), Charles Chipponi – Collectivité de Corse et Hervé Pisano.
4. Etude des **cincles plongeurs comme bio-indicateurs** (Guiers mort), Blandine Doligez – CNRS.

3. LE COMITÉ DE LABELLISATION

Il est animé par les chargées de missions de l'ARRS, et composé d'un représentant de l'Association du Réseau des Rivières Sauvages, du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages, du Conseil Scientifique et de l'AFNOR Certification.

Son rôle n'est pas seulement d'acter la demande de labellisation. Il est aussi une sorte d'aiguillon pour inciter les territoires à adopter une démarche de progrès. Il fait office d'accompagnateur et de « tuteur » auprès des candidats qui mettront parfois plusieurs années avant de déposer leur dossier.



4. LE PROGRAMME PÉDAGOGIQUE GRAINES DE RIVIÈRES SAUVAGES POUR DEVENIR AMBASSADEUR DE SA RIVIÈRE

Initié en 2020, il en est à sa 4^e édition : <https://rivers-sauvages.fr/graines-de-rivieres-sauvages-le-programme-pedagogique/>

« Parce que la préservation de l'environnement, et des Rivières Sauvages en particulier, passe nécessairement par la sensibilisation et l'implication du plus grand nombre, les plus jeunes ont un véritable rôle à jouer. » expliquent Lucie Galland à l'initiative, et Marion Crampette actuellement en charge du programme.

Le programme Graines de Rivières Sauvages s'adresse aux établissements scolaires et aux centres de loisirs, accueillant des enfants de la maternelle au lycée, souhaitant travailler sur un Site Rivières Sauvages.

Un livret pédagogique et des formations sont proposés aux enseignants et animateurs afin qu'ils puissent accompagner les jeunes à la découverte de leur Rivière Sauvage.

La finalité est de créer une œuvre collaborative à l'échelle du Réseau des Sites Rivières Sauvages de France. Chaque année, celle-ci prend une forme différente : livre de conte, bande dessinée, exposition itinérante, podcasts... L'imagination des enfants n'a pas de limite !



5. L'ÉQUIPE ET LES ADMINISTRATEURS DES RIVIÈRES SAUVAGES

Toutes ces actions ne seraient pas possible sans une équipe solide sur le terrain.

Autour du coordinateur du programme Emmanuel Génier, Corinne Bernigaud est en charge du secrétariat de la comptabilité, Marion Crampette, Lucie Galland et Mélanie Taquet de l'animation du réseau, de la mise en œuvre de ses actions et de l'accompagnement des territoires labellisés et candidats.

Trois des salariés sont à Bourg-en-Bresse, au siège de l'association. Marion Crampette est basée dans les Pyrénées et Lucie Galland dans le Massif Central, afin de couvrir une large partie du territoire national.

Plusieurs personnes œuvrent aussi bénévolement. Les administrateurs actuels sont :

- **André Berne**, membre du Directoire
- **Laurent Dégrave**, membre du Directoire, représentant des territoires labellisés
- **Anaïs Chevrier**, administratrice, représentantes des territoires labellisés
- **Samuel Jouon**, administrateur, représentant des territoires labellisés
- **Pascal Da Costa**, administrateur, membre du Conseil Scientifique
- **Martin Arnould**, administrateur
- **Jean-François Jeandet**, administrateur



6. PARTENAIRES ET SOUTIENS

Rivières Sauvages n'existerait pas sans un réseau dense de partenaires et de soutiens publics et privés.

Les partenaires financiers publics :



Les mécènes :



Les partenaires techniques :



et bien d'autres.

EN RÉSUMÉ, LES RIVIÈRES SAUVAGES, CE SONT :

33

rivières labellisées en 10 ans

800

kilomètres de rivières préservées

18

départements concernés,
8 régions et 4 agences de l'eau

40

mini-films et vidéos,
3 séries de podcast

23

programmes d'actions

35

structures porteuses

15

études scientifiques réalisées
ou en cours

10 000

jeunes sensibilisés grâce aux
programmes pédagogiques

300

structures parties prenantes
des programmes d'actions

45

partenaires & mécènes

3

nouvelles espèces découvertes

450

articles de presse & reportages TV

ET DEMAIN ?

Le label Site Rivières Sauvages a 10 ans, comment nous projetons-nous dans les 10 ans à venir ?

L'objectif premier du programme Rivières Sauvages restera évidemment de continuer à développer le Réseau par la labellisation de nouvelles rivières. Sur notre première décennie, ce sont en moyenne trois rivières par an qui ont été labellisées. Nous espérons pouvoir monter à cinq par an sur la décennie à venir, pour atteindre 80 rivières labellisées en 2034.

Le développement à l'échelle européenne continue d'être une perspective pour les années à venir. Rivières Sauvages espère pouvoir participer à la protection des rivières européennes en partenariat avec d'autres acteurs.

Par ailleurs nous souhaitons relever un autre défi : la création d'un réseau national de bénévoles engagés sur les Sites Rivières Sauvages, afin que la protection des dernières rivières joyaux s'appuie davantage sur une mobilisation citoyenne.

Ce programme ambitieux demandera des moyens humains et financiers plus importants que ceux dont nous disposons actuellement. Nous espérons pouvoir les trouver auprès de nos partenaires, qu'il s'agisse d'organismes publics, d'entreprises, de fondations ou de particuliers.

Par toutes ces actions, Rivières Sauvages veut, à sa mesure, contribuer à un mouvement général rendant prioritaire aux échelles nationale et européenne la préservation des écosystèmes et de la biodiversité, en repensant les modes de gouvernance locales.



Ligugan © Samuel Jouan

En dessous d'un pont
Dans l'eau fraîche, ils vagabondent
Les poissons



Sif Garcin © Henri Manson

Petite mousse
Ecoute le chant de l'eau
Et repose-toi



Caverns mort © Luc Peron

Ecoutez la rivière qui glisse sur les pierres
Admirez la faune et la flore
Le calme vous apaise





Chéran © Jérôme Masson

Chut... chantonne
cher Chéran
charmant...



Clare © Yannick Cokquerhem

Dans l'immense rivière
Cachés tout au fond du lit
Des petits cailloux



Tarnus © Yannick Cokquerhem

Il fait chaud
On me jette dans l'eau
Joli caillou plat



Wayronce © Sébastien Tourner

Le ruissellement m'apaise
Coule,
Coule.



Pernaz © François Lefourmy

La rivière est douce
Les poissons sautent dans les vagues
La rivière va de rivière en rivière



Fig © Florent Inbarine

L'eau poissonneuse
Coule entre les galets
Le pêcheur arrive



Images de la campagne «Célébrons la beauté des Rivières Sauvages» à retrouver sur : <https://rivieres-sauvages.fr/celebrons-la-beaute-des-rivieres-sauvages/>


**Rivières
Sauvages**
Association du Réseau

Association du Réseau des Sites Rivières Sauvages
Maison de la Culture et de la Citoyenneté
4 allée des Brotteaux - CS 70270
01 000 Bourg-en-Bresse
contact@rivieres-sauvages.fr | 06 76 30 74 70
www.rivieres-sauvages.fr

Service Presse MP & C

Marie-Pierre Medouga - 06 22 78 71 38
www.mp-c.eu